

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 14 juin 2011



No de résolution
ou annotation

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 14 juin 2011 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 20h00.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Fernand Veilleux	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Jean-Noël Groleau	Présent
District 04	Jacques Ferland	Présent
District 05	Robert Paré	Absent jusqu'à 19h10
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 6	Absence: 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jacques Leblond, agit comme secrétaire.

Deux (2) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Octroi du contrat pour l'aménagement du terrain derrière l'école Louis-St-Laurent
5. Téléphonie
6. Les Explorateurs de Compton – demande de subvention et versement
7. Protocole d'entente avec l'école primaire des Arbrisseaux
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Fernand Veilleux préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation du directeur général

Le directeur général dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance

3. Adoption de l'ordre du jour

5344-2011-06-14

Comme il s'agit d'une séance spéciale seuls les sujets indiqués dans l'avis de convocation peuvent être discutés sauf si tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation d'une assemblée.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 14 juin 2011



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

**4. Octroi du contrat pour l'aménagement du terrain derrière l'école
Louis-St-Laurent**

5345-2011-06-14

Considérant que le conseil a planifié des travaux afin d'améliorer l'offre de service du Parc Communautaire situé près du parc-école Louis-St-Laurent depuis quelque temps;

Considérant que le projet a beaucoup évolué durant cette période et que le projet complet prévoit une véritable collaboration municipale scolaire et une certaine intégration de l'offre de service;

Considérant que pour des motifs administratifs la Commission scolaire ne peut participer au projet cette année;

Considérant que des subventions ont été accordées dans ce projet, et ce depuis presque 2 ans dans certains cas et que les deniers sont disponibles;

Considérant que le conseil a décidé de procéder à une phase 1 du projet portant surtout sur les aménagements des infrastructures et du parc situé sur sa propriété comme telle;

Considérant que les plans et documents d'appel d'offres ont été faits et corrigés pour s'adapter à la situation;

Considérant l'ouverture des soumissions le 8 juin dernier et la recommandation de l'ingénieure-conseil;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil octroie le contrat en vue de la réalisation de la phase 1 des travaux prévus au Parc Communautaire au plus bas soumissionnaire conforme selon les plans et devis, soit la firme «Excavation M. Toulouse Inc.» au montant de 139 323. 93\$;
- b. que le conseil approprie les subventions reçues et à recevoir pour cette phase 1 du projet;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du poste 23-080-00-721 du budget 2011.

Adoptée à l'unanimité

cc : Les Services EXP inc.
Trésorerie
Dossier

Monsieur le conseiller Robert Paré prend place à la table des délibérations. Il est 19h10

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 14 juin 2011



No de résolution
ou annotation

5. Téléphonie

5346-2011-06-14

Considérant que le conseil a demandé à plusieurs reprises de revoir le dossier de la téléphonie dans les dernières années ;

Considérant que le DG recommande d'accepter un contrat de 3 ans avec Bell Canada ce qui nous apportera des économies sensibles au niveau des coûts des lignes et de l'internet haute vitesse à l'hôtel de ville;

Considérant l'importance d'améliorer le système téléphonique;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Paré**

IL EST RÉSOLU

- a. que le conseil octroie à Bell Canada le contrat sur 3 ans pour la fourniture des lignes de téléphones et de l'internet haute vitesse, prend note des réductions d'environ 2 150\$ par an et autorise M. Jacques Leblond à signer pour et au nom de la municipalité le contrat;
- b. que le conseil accepte la recommandation proposée par Bell Canada en ce qui concerne l'acquisition d'un nouveau serveur incluant la main-d'œuvre, la configuration et la formation du personnel au coût de 8 554.19\$ et autorise le directeur général, Jacques Leblond, à signer tous les documents requis;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du fonds de roulement de la municipalité remboursable sur 4 ans.

Adoptée à l'unanimité

cc : Bell
Trésorerie
Dossier

6. Les Explorateurs de Compton – demande de subvention et versement

5347-2011-06-14

Considérant la demande de subvention présentée par Les Explorateurs de Compton;

Considérant qu'en vertu de la nouvelle version du protocole d'entente intervenu entre la municipalité et l'école primaire des Arbrisseaux, la municipalité doit verser un montant de 5 000\$ pour la partie « S.A.E. » à l'école primaire des Arbrisseaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de verser un montant de 3 000\$ à l'organisme Les Explorateurs de Compton représentant la subvention 2011;
- b. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 90 970 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 14 juin 2011



No de résolution
ou annotation

cc : Les Explorateurs de Compton
Trésorerie

7. Protocole d'entente avec l'école primaire des Arbrisseaux

5348-2011-06-14

Considérant la nécessité de revoir les clauses du protocole d'entente qui lie la municipalité et l'école primaire des Arbrisseaux pour l'utilisation communautaire de ses infrastructures;

Considérant qu'une mise à jour de ce protocole a été effectuée et ce, à la satisfaction des deux parties;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Jacques Ferland
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Noël Groleau**

IL EST RÉSOLU

- a. que le maire ou en absence, le maire suppléant et le directeur général ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente concernant l'utilisation communautaire des infrastructures de l'école primaire des Arbrisseaux et celles de la municipalité de Compton;
- b. que ce protocole d'entente est d'une durée d'une année et doit faire l'objet d'une renégociation au plus tard le 31 mai 2012;
- c. d'autoriser le versement d'un montant de 10 000\$ à l'école primaire des Arbrisseaux pour l'utilisaton du terrain de soccer, des installations définies en annexe du protocole pour l'organisation du Service d'animation estivale et de la piscine, selon les modalités indiquées au protocole.
- d. que les deniers nécessaires soient puisés à même les disponibilités du poste 02 701 90 953 du budget 2011 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : Ecole primaire des Arbrisseaux
Trésorerie
Dossier

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne n'étant présent, aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

9. Levée de la séance

À 19h25, clôture de la séance.

Fernand Veilleux
Maire

Jacques Leblond, avocat, OMA
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 14 juin 2011

Je, Fernand Veilleux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

